



MUNICIPALITE DE PORTNEUF-SUR-MER

PLAN D'URBANISME

Règlement 17-285

lemay®

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	IV
CHAPITRE I. MISE EN CONTEXTE	2
CHAPITRE II. PORTRAIT MUNICIPAL (DIAGNOSTIC).....	3
2.1 CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES	4
2.1.1 Relief.....	4
2.1.2 Géologie.....	5
2.1.3 Pédologie.....	5
2.1.4 Hydrographie.....	5
2.1.5 Climat.....	6
2.1.6 Végétation.....	6
2.1.7 Faune.....	7
2.1.8 Tourbières et milieux humides.....	7
2.1.9 Zones de contraintes	8
2.2 UTILISATION DU SOL.....	8
2.2.1 L'urbanisation.....	8
2.2.2 La forêt.....	9
2.2.3 Le récréotourisme.....	10
2.2.4 Industrie et transport.....	10
2.2.5 L'agriculture.....	11
2.2.6 Territoires d'intérêt particulier	11
2.2.7 Sites archéologiques	12
2.3.1 Services communautaires.....	12
2.3.2 Infrastructures portuaires	12
2.3.3 Site d'enfouissement des déchets	13
2.3.4 Réseau routier	13
2.3.5 Réseaux d'aqueduc et sanitaire	13
2.3.6 Lignes de transport d'énergie et télécommunication.....	14
2.4 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE.....	14
2.4.1 Évolution de la population et des groupes d'âge	14
2.4.2 Perspectives démographiques.....	15
2.4.3 Les ménages	16
2.5.1 Taux de chômage.....	17
2.5.2 Taux d'activité	18
2.5.3 Taux d'emploi.....	18
2.5.4 Grands secteurs d'activité économique	18
2.5.5 Scolarité	19
2.5.6 Revenu.....	20

CHAPITRE III :	VISION STRATÉGIQUE	22
3.1	SOMMAIRE DIAGNOSTIC	22
3.1.1	<i>Forces</i>	22
3.1.2	<i>Faiblesses</i>	22
3.1.3	<i>Opportunités</i>	23
3.2	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT.....	23
PLAN D'URBANISME.....		25
CHAPITRE IV.	LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	26
CHAPITRE V.	LES GRANDES AFFECTATIONS	29
5.1	CONTEXTE GÉNÉRAL.....	29
5.2	LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL.....	29
5.2.1	<i>Affectation résidentielle</i>	30
5.2.1.1	Portée	30
5.2.1.2	Localisation	30
5.2.1.4	Densité	31
5.2.2	<i>Affectation mixte</i>	32
5.2.2.1	Portée	32
5.2.2.2	Localisation	32
5.2.2.3	Usages compatibles	32
5.2.2.4	Densité	32
5.2.3	<i>Affectation industrielle</i>	32
5.2.3.1	Portée	32
5.2.3.2	Localisation	32
5.2.3.3	Usages compatibles	33
5.2.3.4	Densité	33
5.2.3.5	Dispositions particulières à l'industrie extractive.....	33
5.2.3.6	Dispositions particulières à l'exploration, l'exploitation et l'entreposage de déchets radioactifs.....	33
5.2.4	<i>Affectation publique et institutionnelle</i>	34
5.2.4.1	Portée	34
5.2.4.2	Localisation	34
5.2.4.3	Usages compatibles	34
5.2.4.4	Densité	34
5.2.5	<i>Affectation de conservation</i>	34
5.2.5.1	Portée	34
5.2.5.2	Localisation	35
5.2.5.3	Usages compatibles	35
5.2.5.4	Densité	35
5.2.6.1	Portée	35
5.2.6.2	Localisation	35
5.2.6.3	Usages compatibles	35
5.2.6.4	Densité	36

5.2.7	<i>Affectation agroforestière</i>	36
5.2.7.1	Portée	36
5.2.7.2	Localisation	36
5.2.7.3	Usages compatibles	36
5.2.7.4	Densité	37
5.2.8	<i>Affectation récréotouristique</i>	37
5.2.8.1	Portée	37
5.2.8.2	Localisation	37
5.2.8.3	Usages compatibles	37
5.2.8.4	Densité	37
5.3	ZONES À PRÉSERVER, RESTAURER OU PROTÉGER.....	38
5.3.1	<i>Identification des territoires à protéger</i>	38
5.3.2	<i>Protection envisagée</i>	39
CHAPITRE VI.	VOIES DE CIRCULATION ROUTIÈRE	40
6.1	HIÉRARCHIE DES PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION	40
6.2	RÉSEAU CYCLABLE	40
CONCLUSION	41	
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE		42

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la population totale entre 1996 et 2006.....	15
Tableau 2 : Évolution des groupes d'âge entre 1996 et 2006.....	16
Tableau 3 : Perspectives démographiques 2011-2026.....	16
Tableau 4 : Évolution du nombre de ménages 2011-2026.....	17
Tableau 5 : Taux de chômage, d'activité et d'emploi, 1996, 2001 et 2006.....	19
Tableau 6 : Répartition de l'emploi par secteurs d'activité économique.....	20
Tableau 7 : Niveau de scolarité en 2006.....	21
Tableau 8 : Structure du revenu et revenu médian en 2006.....	21

PLAN D'URBANISME

Municipalité de Portneuf-sur-Mer

Règlement 17-285

Objet :

Établir la planification du territoire municipal en conformité des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de la Haute-Côte-Nord et des dispositions de son document complémentaire.

Préambule :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par le code municipal du Québec et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE d'importants travaux municipaux ont été réalisés à la faveur de la mise en place d'une voie de contournement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le plan d'urbanisme en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 14 février 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement portant le no. 17-285 soit adopté et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

CHAPITRE I. MISE EN CONTEXTE

Adopté en 1992, il y a donc plus de 20 ans, la présente version du plan d'urbanisme ne répond plus adéquatement au contexte actuel de la municipalité, en raison des changements majeurs qui ont été apportés au cadre législatif municipal québécois et à l'évolution significative de la municipalité et de sa vocation au cours des vingt dernières années.

La mise en service de la voie de contournement de la route 138 à l'automne 2008 et la réfection de la rue Principale auront des répercussions déterminantes sur l'organisation spatiale de la municipalité. Ces changements font en sorte qu'une réflexion en profondeur s'impose quant au développement et à l'aménagement du territoire, afin d'offrir à la municipalité des outils de gestion et de développement davantage appropriés.

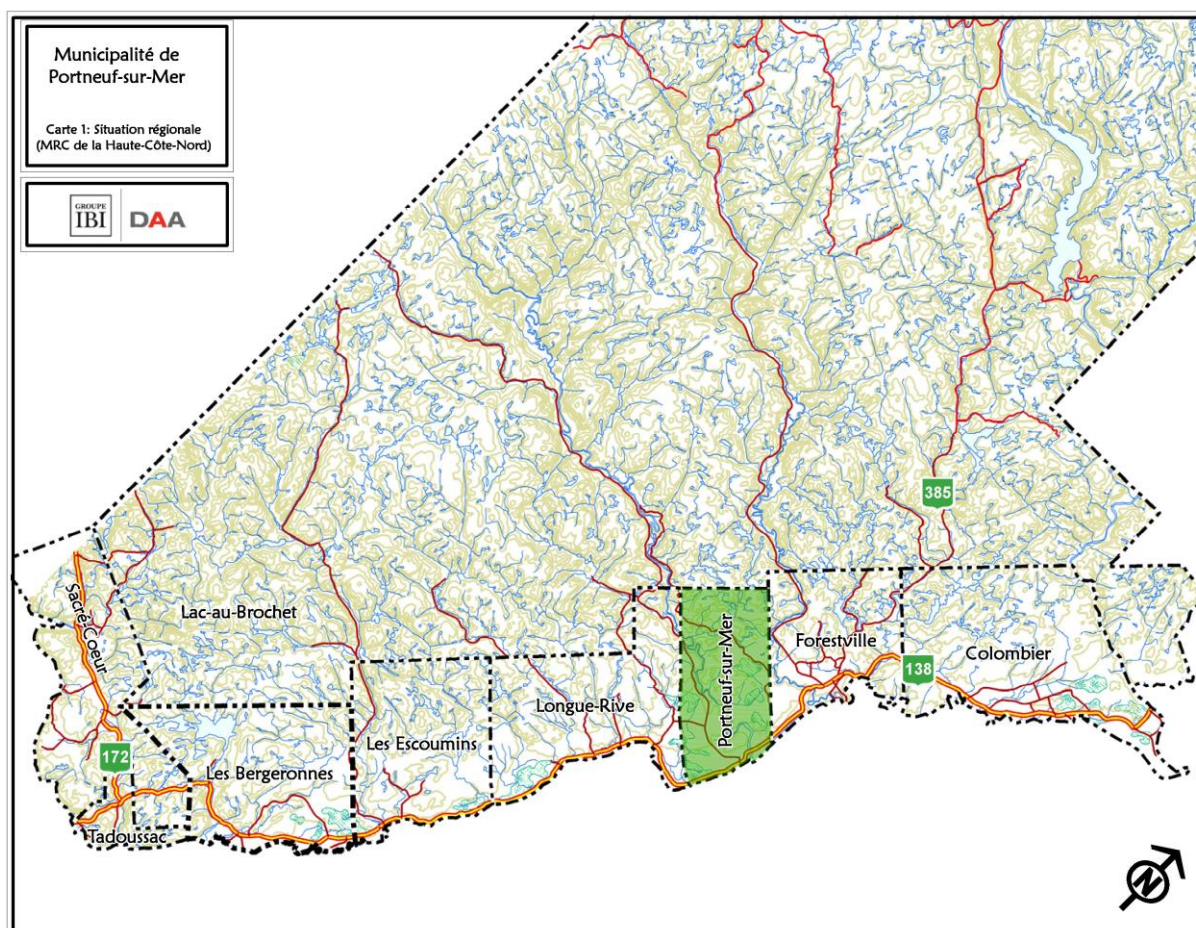
La municipalité a connu une évolution démographique négative à la faveur d'une migration importante affectant de façon plus aigüe ses effectifs jeunes. Fondamentalement ces migrations réfèrent à une économie qui n'offre pas une capacité de rétention de la population.

La vision stratégique de développement, en tant qu'outil de gestion privilégié, constitue la première étape et l'ancrage de la révision du plan d'urbanisme de la municipalité. Elle permet de se donner une vision de développement, des orientations stratégiques, lesquelles pourront en partie être centralisées à l'intérieur du plan et des règlements d'urbanisme.

CHAPITRE II. PORTRAIT MUNICIPAL (DIAGNOSTIC)

La municipalité de Portneuf-sur-Mer est localisée au centre du territoire municipalisé de la MRC de la Haute-Côte-Nord et partage ses limites avec les municipalités de Longue-Rive, à l'ouest, et de Forestville à l'est (figure 1). Elle est bordée au nord par le TNO du Lac Brochet au Nord et au sud par le fleuve Saint-Laurent.

Figure 1 : Situation régionale de la municipalité de Portneuf-sur-Mer



Le territoire municipal couvre une superficie totale de 241,2 kilomètres carrés, incluant les battures sur le fleuve Saint-Laurent. Ses paysages sont façonnés par trois grands ensembles naturels : au nord, les reliefs plus escarpés du massif des Laurentides où se lovent de nombreux lacs glaciaires; au centre, un grand plateau sablonneux ou argileux sur lequel coule la rivière Portneuf et, au sud, le majestueux fleuve Saint-Laurent encadré par le spectaculaire banc de sable qui constitue un identificateur

important de Portneuf-sur-Mer. Ces caractéristiques confèrent à la municipalité des paysages variés et attrayants qui représentent d'ailleurs son principal attrait au niveau récréotouristique.

L'occupation humaine se concentre essentiellement au sud de la municipalité, soit le long du fleuve Saint-Laurent. Diverses activités extensives se tiennent aussi dans l'arrière-pays ; villégiature, quad, motoneige, chasse et pêche, cueillette des petits fruits, canot-camping et kayak sur la rivière Portneuf.

L'économie locale est axée principalement sur la transformation des produits de la mer, ainsi que les activités reliées à la forêt et à la culture des petits fruits. Depuis quelques années, on mise également sur le tourisme, notamment la mise en valeur des secteurs du site récréotouristique de la marina, de la Pointe-des-Fortin et du banc de sable. La rivière Portneuf est aussi très appréciée des amateurs de canot-camping et de kayak de rivière.

2.1 CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

2.1.1 Relief

On retrouve trois principaux types de relief dans la municipalité, à savoir la plaine côtière, les terrasses alluviales ou marines et les collines escarpées du plateau laurentien.

La plaine côtière se présente comme une bande de terrain bordant le fleuve Saint-Laurent, variant de 200 à 500 mètres de large par environ 8 kilomètres de long. Cette dernière fait rapidement place aux terrasses marines érigées après la fonte des glaciers. Les terrasses sont composées de dépôts sablonneux ou argileux sur de grandes épaisseurs et présentent parfois des talus abrupts, notamment aux abords de la rivière Portneuf, de même qu'au nord du village.

L'altitude des terrasses marines varie de 30 à 120 mètres au-dessus du niveau de la mer et elles renferment plusieurs milieux humides dans les secteurs mal drainés.

Au-delà des terrasses marines, à une distance de 8 à 10 kilomètres du fleuve, s'élèvent les collines du plateau laurentien qui sont caractérisées par des affleurements rocheux ou par le till mince sur la roche en place. Le plateau laurentien renferme plusieurs lacs glaciaires et ruisseaux de montagne. On peut également apercevoir dans cette région d'importantes falaises rocheuses en bordure de la rivière Portneuf.

2.1.2 Géologie

Au niveau de la géologie, la municipalité fait partie du Bouclier canadien. Des roches précambriennes, parmi les plus anciennes de la terre, y affleurent dans certains secteurs. Ces roches se composent de dépôts sédimentaires métamorphosés ou recristallisés, ainsi que de vastes amas de gneiss et d'anorthosite.

La fonte des glaciers du quaternaire a eu cependant pour effet d'y façonner des terrasses de sable et d'argile, qui entourent les reliefs rocheux laurentiens et les pénètrent parfois, à la faveur des vallées. Cette immersion marine, dont les limites correspondent à la plaine du Saint-Laurent, explique la présence de limons argileux de sédimentation récente sur les terrasses situées au nord de l'agglomération.

2.1.3 Pédologie

Les sols de la plaine côtière et des terrasses marines sont les plus fertiles de la municipalité; ils appartiennent aux groupes de sols podzoliques et gleysoliques. Ces sols peuvent supporter certaines formes d'agriculture, en tenant compte bien entendu des limitations du climat.

Les sols podzoliques sont associés à des substrats composés de limon, d'argile et de sable en proportions variables. Dans la municipalité, on les retrouve le long des berges du fleuve Saint-Laurent, sur les terrasses marines ou encore, selon les caractéristiques du milieu, sur des tills de fonds épais dans les zones situées à l'intérieur des terres.

Les sols gleysoliques sont caractérisés par une saturation prolongée en eau due à une nappe phréatique élevée ou à l'accumulation temporaire d'eau au-dessus d'une couche relativement imperméable. La présence de ce type de sol est prédominante dans les dépressions peu profondes et dans les secteurs plats saturés d'eau. La végétation hydrophile, c'est-à-dire qui s'accommode bien des milieux humides, est associée à ce type de sol. Les nombreux milieux humides de la municipalité situés sur les terrasses marines sont généralement associés à ces types de sols.

2.1.4 Hydrographie

L'hydrographie de la municipalité se démarque surtout par la présence de la rivière Portneuf qui draine la majeure partie du territoire municipal. Ses principaux affluents dans la municipalité sont le ruisseau McDonald, la rivière Noire, la rivière à Philiass, la Petite rivière Noire et la Petite rivière Marguerite.

Trois minicentrales hydroélectriques appartenant à la compagnie Innergex sont érigées sur la rivière Portneuf, dont deux se trouvent sur le territoire municipal, soit les barrages des Chutes-Philiass (centrale PN-2) et de la Chute-du-Quatre-Milles (centrale PN-1).

La dérivation partielle de la rivière Portneuf, en 2002, a diminué considérablement le débit de la rivière Portneuf, rendant la navigation plus difficile en période sèche (étiage). Cependant, la rivière demeure navigable en dehors des périodes d'étiage et s'avère toujours d'un grand intérêt pour la pratique du canot-camping et du kayak de rivière.

L'arrière-pays de la municipalité comporte également plusieurs plans d'eau appréciés pour la villégiature et la pêche sportive, tels que les lacs aux Sceaux, Colin, Noir, Boulay, au Bouleau, Edmond et Ruelle, pour ne nommer que les principaux.

2.1.5 Climat

Selon les cartes climatiques du fleuve Saint-Laurent pour la région de la Haute-Côte-Nord, un climat continental froid caractérise le territoire. Les hivers sont longs et froids avec d'abondantes chutes de neige et les étés courts et frais. Le nombre de jours avec gel dépasse à peine 200, tandis que la neige demeure au sol pendant plus de six mois par année.

Toutefois, l'influence de la grande masse d'eau de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent atténue les conditions extrêmes que l'on retrouve à l'intérieur des terres au nord de la plaine côtière. Les températures moyenne, moyenne minimale et moyenne maximale, sont respectivement de 17° C, 11° C, 22° C en juillet et de -12° C, -16° C, -7° C en janvier. Les précipitations moyennes annuelles atteignent plus d'un (1) mètre.

Les vents dominants proviennent du nord-ouest durant l'automne et l'hiver. Au printemps, ils sont généralement de direction nord-est, tandis qu'ils soufflent surtout du sud-ouest en été. Les vents forts de plus de 20 nœuds sont passablement fréquents durant la période hivernale, soit entre les mois de novembre et mars.

2.1.6 Végétation

La végétation sur le territoire municipal appartient au domaine de la forêt mixte représentée par la sapinière à bouleau blanc. Les autres essences forestières présentes sont le peuplier faux-tremble et le bouleau jaune, ainsi que le pin gris, l'épinette noire, le mélèze et l'épinette blanche. On trouve également de nombreuses plantations de pins gris, d'épinettes noires et d'épinettes blanches.

Les incendies et la coupe forestière sont les deux principaux agents qui ont perturbé les forêts de la municipalité.

2.1.7 Faune

Les nombreux plans d'eau du plateau laurentien s'avèrent très poissonneux. L'omble de fontaine ou truite mouchetée y est omniprésente. De plus, une faune terrestre diversifiée et abondante fréquente aussi cette région. On y rencontre, entre autres, la gélinotte huppée et le téttras des savanes, le grand pic, la sittelle à poitrine rousse, la martre d'Amérique, le lièvre d'Amérique, l'orignal et l'ours noir.

Le littoral du fleuve Saint-Laurent est fréquenté par la sauvagine et les mammifères marins. Les plages vaseuses (battures) du fleuve Saint-Laurent, particulièrement dans le secteur du marais salé, constituent une étape importante pour quantités de canards et d'oies blanches au cours de leurs migrations du printemps et de l'automne. Il constitue aussi un habitat pour cette faune en saison.

2.1.8 Tourbières et milieux humides

Plusieurs tourbières et milieux humides importants se retrouvent sur le territoire municipal; ils totalisent une superficie d'environ 15 kilomètres carrés. Toutefois, il ne se fait pas d'exploitation industrielle de la tourbe dans la municipalité, comme c'est le cas d'autres municipalités de la MRC.

Les tourbières et milieux humides représentent des milieux naturels dont l'écologie est passablement diversifiée, tout en étant très fragile face aux perturbations d'origine anthropique. Il s'agit de milieux écologiquement sensibles qui doivent faire l'objet de mesures particulières de protection, notamment le secteur du marais salé.

2.1.9 Zones de contraintes

Tout le littoral du fleuve Saint-Laurent à l'intérieur des limites municipales, incluant le banc de sable et la pointe des Fortin, de même que les berges de la rivière Portneuf jusqu'au barrage de la Chute-du-Quatre-Milles, présentent des contraintes relatives aux glissements de terrain et/ou à l'érosion des berges.

La ligne de talus sablonneux qui borde l'agglomération au nord fait aussi partie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain faiblement ou non rétrogressifs. Les aires à risque de mouvement de sol ont fait l'objet d'importantes évaluations par les ministères des Transports et de la Sécurité publique. Elles ont été identifiées et caractérisées dans une cartographie et des documents produits par ce dernier ministère.

La MRC de la Haute-Côte-Nord a adopté un règlement de contrôle intérimaire afin de régir ces aires (107-2008), lequel règlement s'applique sur le territoire municipal, dans une perspective de sécurité publique.

On retrouve également, au sud du territoire, un ancien dépotoir désaffecté, lequel constitue une contrainte anthropique et doit être soustrait à la construction de bâtiments.

2.2 UTILISATION DU SOL

2.2.1 L'urbanisation

La municipalité s'est développée essentiellement le long de la route 138 (rue Principale), de même qu'en marge des petites rues adjacentes suivantes : Morin, Émond, Monseigneur-Bouchard, du Quai, de la Goélette et des Aînés. La voie de contournement de la route 138, ouverte à l'automne 2008, comporte trois accès routiers au village; près de l'intersection de la rue Principale et de la rue du Quai, vers le centre de l'agglomération et près de sa limite sud. La voie de contournement contribuera à la qualité de vie et la sécurité des villageois en y restreignant la circulation d'une part, et parce qu'une réfection majeure de la route 138 a été réalisée et a amené un réaménagement général et la disposition d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, raccordées à des équipements d'épuration des eaux usées. On aura ainsi tiré parti de l'aménagement de la nouvelle route pour actualiser les grandes infrastructures municipales.

Le périmètre urbain concentre l'ensemble des résidences, commerces et édifices publics ou communautaires de la municipalité. Il s'étire sur une longueur de 5,2 kilomètres, de part et d'autre de la rue Principale, ainsi que des rues du Quai, Monseigneur-Bouchard, Morin et Émond. Quelques résidences de villégiature se trouvent en dehors du périmètre urbain, il s'agit essentiellement de résidences saisonnières situées généralement en bordure de plans d'eau ou de cours d'eau.

Les zones de contraintes sont très présentes dans le milieu urbain à Portneuf-sur-Mer. Ces zones, principalement les zones d'érosion des berges contraignent grandement les bâtiments présents et les développements futurs en bordure du fleuve. De plus, le talus au nord de la municipalité contraint lui aussi grandement les nouveaux développements possibles envers cette direction. Même si la demande n'est pas très forte ces dernières années pour de nouveaux développements, qu'ils soient, résidentiels, commerciaux ou encore industriels, cette problématique mérite qu'on s'y attarde et que de nouvelles zones soient prévues afin de planifier ces futurs développements.

De plus, il apparaît nécessaire de concentrer le développement commercial le long de l'axe 138, et ce, dans des noyaux de services ciblés, comme aux intersections des nouvelles voies d'accès à la voie de contournement par exemple.

2.2.2 La forêt

La forêt est omniprésente à Portneuf-sur-Mer et recouvre la plus grande partie du territoire municipal. Cependant, après des décennies d'exploitation intensive, la possibilité forestière est passablement faible, notamment dans les secteurs plus facilement accessibles. Le territoire forestier de la municipalité fait partie de l'unité de gestion 097-51. Les essences résineuses sont normalement acheminées à l'usine Boisaco de Sacré-Cœur, tandis que les essences feuillues sont transformées à l'usine Bersaco de Bergeronnes.

La région de la Côte-Nord est touchée de plein fouet par la crise forestière actuelle, ce qui a des impacts sérieux sur l'économie de la municipalité. En effet, la fermeture de l'usine de planage et de rabotage de Longue-Rive en 2008, de même que celles des scieries de Forestville et de Raguenaud en 2007, ont occasionné la perte de plus d'un millier d'emplois directs et indirects dans l'économie régionale.

La Seigneurie des Mille-Vaches constitue un grand domaine privé de 29 000 hectares dont 16 740 ha sur le territoire de Portneuf-sur-Mer. Elle occupe la majeure partie du territoire forestier de la municipalité, couvrant près de 90 % de son territoire. L'exploitation forestière de ce vaste domaine forestier privé connaît une recrudescence importante depuis quelques années, soit depuis qu'il a changé de propriétaires.

La municipalité comprend également une superficie de 1 665 hectares de terres publiques intramunicipales (TPI), dont la gestion est déléguée à la MRC depuis 2004. La majeure partie de ces TPI sont sous couvert forestier; les travaux de sylviculture sont sous la responsabilité de la MRC. La MRC entend également favoriser le développement de la culture du bleuet sur les TPI de la municipalité, dans les secteurs identifiés à cette fin par le MAPAQ.

2.2.3 Le récréotourisme

Les principaux équipements et activités récréotouristiques de la municipalité sont :

- La marina et le quai municipal, point de départ des bateaux de pêche ;
- Le camping municipal de Portneuf-sur-Mer, qui compte plusieurs emplacements pour les véhicules récréatifs, ainsi que des sentiers d'interprétation ;
- Le belvédère de la Pointe-des-Fortin ;
- Le bureau d'accueil touristique situé à l'embouchure du banc de Portneuf et le sentier d'observation et d'interprétation du milieu naturel qui permet d'accéder au banc de sable ;
- La piste cyclable, située dans le village et qui fait partie du réseau de la route Verte ;
- La pourvoirie le Club de chasse et pêche Sainte-Anne-de-Portneuf ;
- Divers aménagements récréatifs en bordure de la rivière Portneuf : sites de camping rustique, sentiers pédestres et passerelle ;
- La descente en canot ou en kayak de la rivière Portneuf. La société Innergex offre un service de navette et de location de canots pour les canoteurs et les kayakistes ;
- Le sentier de motoneige Trans-Québec #3 qui longe la rivière Portneuf et un sentier de motoneige local de 70 kilomètres. Ils sont entretenus par le Club de motoneigistes Bourane de Portneuf-sur-Mer ;
- Le beach party de Portneuf-sur-Mer ;
- Le sentier de Noël de Portneuf-sur-Mer ;
- La fraie du capelan sur les plages de la Pointe-des-Fortin ;
- Le biathlon-duathlon (compétition provinciale dans les disciplines du canot, de la course à pied et du vélo).

Au niveau de l'hébergement et de la restauration, la municipalité comprend quatre gîtes touristiques (gîtes de la Goélette, la Maison Fleurie, la Nichée et la Marée), un restaurant saisonnier situé dans la capitainerie de la Marina.

2.2.4 Industrie et transport

L'usage industriel est relativement limité à Portneuf-sur-Mer, qui ne compte pas de parc industriel à proprement parler.

On y retrouve les entreprises ou infrastructures industrielles et de transport, suivantes :

- L'usine de transformation des produits de la mer Les Crabiers du Nord inc., le plus gros employeur de la municipalité ;
- L'écocentre de Portneuf-sur-Mer géré par la MRC de La Haute-Côte-Nord ;
- Un atelier de soudure et d'usinage;
- Une entreprise de récupération;
- La société Innergex, propriétaire des centrales hydroélectriques de la rivière Portneuf PN-1 (Chute du Quatre-Mille) et PN-2 (Chute Philias) qui sont situées à l'intérieur des limites municipales ;
- Deux entreprises de transport ;
- Une entreprise d'aménagement forestier.

2.2.5 L'agriculture

La zone agricole permanente de la municipalité comprend un bloc de terrain d'une superficie d'environ 480 hectares qui borde la rivière Portneuf. Il est accessible par le chemin de la rivière Portneuf, à une distance d'environ 13 kilomètres au nord de l'agglomération. Ce secteur a fait l'objet d'un projet de bleuetière au début des années 1980. Les gelées hâtives caractéristiques de la vallée de la rivière Portneuf semblent avoir causé la fin du projet. Aujourd'hui, aucune production agricole ne s'effectue sur ce bloc de terrain qui est redevenu entièrement sous couvert forestier.

La municipalité ne compte présentement aucun producteur agricole, mais il existe un projet de bleuetière juste au nord de la voie de contournement de la route 138, sur les lots intramunicipaux. Selon le MAPAQ (2001), les surfaces présentant un potentiel pour la culture du bleuets dans la municipalité totalisent 306 hectares, et 622 hectares dans le cas du potentiel pour la culture de la canneberge.

La zone agricole de la Municipalité fait partie de l'affectation Viable, tel que déterminé à la cartographie jointe au Règlement de contrôle intérimaire numéro 117-2011 visant à favoriser la cohabitation des usages en zone agricole sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

2.2.6 Territoires d'intérêt particulier

La municipalité compte divers territoires qui offrent un intérêt particulier militant pour leur protection, il s'agit :

- Du secteur de la Pointe-des-Fortin, du banc de sable et du marais salé ;

- Divers secteurs de milieux humides localisés sur les terrasses marines ;
- L'encadrement visuel de route 138 et du chemin de la rivière Portneuf ;
- Les aires de protection bactériologique des cinq puits d'alimentation en eau potable de la municipalité qui sont situés au nord de la rue Morin.

2.2.7 Sites archéologiques

La municipalité compte trois sites archéologiques qui sont répertoriés au schéma d'aménagement de la MRC de la Haute-Côte-Nord. Deux d'entre sont reliés à l'utilisation du territoire par les Amérindiens; ils datent de plusieurs milliers d'années et se situent en bordure de la rivière Portneuf, de même qu'à proximité de l'agglomération. Le troisième site, beaucoup plus récent, fait référence au Poste de traite de Portneuf tenu par des euros-québécois entre 1608 et 1899. Ce poste était situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, non loin du cimetière municipal et de l'église.

2.3 ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

En matière d'équipements, d'infrastructures, de services, de loisirs et de culture, les résidents jouissent des services de base propres à une municipalité ayant une vocation de centre de services locaux. On y retrouve les équipements et infrastructures d'utilité publique décrits ci-après.

2.3.1 Services communautaires

On retrouve dans la municipalité les services communautaires suivants : édifice municipal, église, presbytère, coopérative funéraire, bureau de poste, salle de quilles, bâtiment communautaire, école primaire, terrain de jeux et bibliothèque municipale.

Un garage, servant à l'entreposage des véhicules d'entretien et d'inspection, de même qu'au remisage de l'équipement d'incendie, est également intégré à l'édifice municipal.

2.3.2 Infrastructures portuaires

Le quai municipal et la marina représentent des infrastructures portuaires de grand intérêt pour la collectivité. C'est à la fois le point de départ des croisières sur le fleuve Saint-Laurent et une aire de repos et d'observation fort appréciée des touristes.

On y retrouve un quai flottant et une passerelle, de même qu'un bâtiment abritant la capitainerie et un service d'accueil pour les croisières sur le fleuve Saint-Laurent.

2.3.3 Site d'enfouissement des déchets

Depuis 1984, la MRC de la Haute-Côte-Nord opère sur le territoire municipal le lieu d'enfouissement du secteur Est de la MRC qui dessert les municipalités de Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier. Toutefois, selon le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC¹, ce site d'enfouissement ne rencontrerait pas les normes actuelles puisqu'il est aménagé sur un terrain sablonneux et n'est pas pourvu de membranes étanches.

Depuis juillet 2010, il n'y a plus d'enfouissement sur le site. La vocation a changé pour devenir un écocentre. On y retrouve également un poste de transbordement des matières recyclables depuis 2006.

2.3.4 Réseau routier

L'épine dorsale du réseau routier municipal est la route 138, ainsi que la rue Principale au niveau de l'agglomération. La municipalité comporte également quelques petites rues adjacentes à la rue Principale, soit les rues Morin, Émond, du Quai, de la Goélette et des Aînés. La voie de contournement de la route 138, ouverte à l'automne 2008, comprend aussi trois accès routiers au village.

En dehors du périmètre urbain, le chemin de la rivière Portneuf s'avère d'une grande importance, puisqu'il s'agit d'une des principales voies d'accès à l'arrière-pays de la MRC. L'entretien de cette voie d'accès représente un enjeu important pour la municipalité.

2.3.5 Réseaux d'aqueduc et sanitaire

Un service d'aqueduc municipal dessert l'ensemble du périmètre urbain en longeant la route 138 du côté ouest. L'eau qui alimente ce réseau provient des cinq puits crépinés de la municipalité qui se situent dans le secteur de la rue Morin. Le territoire municipal compte un puits privé pour faciliter les opérations de l'entreprise Les Crabiers du Nord.

Au chapitre des égouts, la municipalité compte trois réseaux partiels couplés chacun à un émissaire non traité se déversant au fleuve. Les tuyaux collecteurs longent et traversent la route 138 à quelques endroits. Aucun traitement n'est présentement appliqué aux eaux usées. Elles sont acheminées soit par gravité, soit par pompage vers le marais salé situé près de l'embouchure de la rivière Portneuf. L'usine de pompage a été construite du côté sud de la rue Principale, face au terrain anciennement utilisé par la compagnie Irving.

¹ ROCHE, Groupe Conseil. *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de la Haute-Côte-Nord*, 2003.

Des travaux sont prévus afin de prolonger le réseau d'égout municipal pour desservir près de 95 % des résidences de l'agglomération, de même que l'aménagement d'étangs de sédimentation. Ces travaux ont été complétés à l'été 2010.

2.3.6 Lignes de transport d'énergie et télécommunication

Le territoire municipal est traversé d'est en ouest par trois lignes aériennes de transport d'énergie de 315 kV, de même que trois lignes de 735 kV. Une autre ligne de transport d'énergie de 69 kV, au sud, est adjacente au corridor urbanisé. Ces lignes appartiennent au réseau d'Hydro-Québec. On retrouve également une ligne de transport d'énergie de la compagnie Innergex, desservant ses centrales de la rivière Portneuf.

Par ailleurs, deux antennes de télécommunications sont aménagées sur la Pointe-des-Fortin.

2.4 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Le présent portrait a pour but d'établir les grands paramètres démographiques de la municipalité de Portneuf-sur-Mer et de permettre ainsi de mieux situer les principaux enjeux qui en découlent.

2.4.1 Évolution de la population et des groupes d'âge

Entre 1996 et 2011, Portneuf-sur-Mer a connu une baisse significative de ses effectifs de population, de l'ordre de 23 % ou une perte nette de 229 personnes au cours de cette période (tableau 1). Durant la même décennie, la population totale de la MRC de la Haute-Côte-Nord a baissé de 8,5 % et 7,2 %, tandis qu'elle a augmenté de 14%.

Tableau 1 : Évolution de la population totale entre 1996 et 2011

Territoire	Population totale				Variation de population	
	1996	2001	2006	2011	96-11	06-11
Portneuf-sur-Mer	990	922	835	761	-23 %	- 8,9 %
MRC Haute-Côte-	13 439	12 894	12 303	11546	- 14 %	- 6,2 %
Région Côte-Nord	103 299	97 766	95 911			- 7,2 %
Province de Québec	7 246897	7396331	7631552	79796630	10.1 %	4,7 %

Sources : Statistique Canada, recensements de 1996, 2001 et 2006.

Les plus grandes pertes de population à Portneuf-sur-Mer, entre 1996 et 2011, sont enregistrées dans les groupes d'âge qui seraient normalement le ferment de son dynamisme. (Tableau 2). Les strates d'âge supérieur à 55 ans connaissent en conséquence une croissance relative qui est le fruit des la déstructuration observée.

De plus, le poids relatif de la population jeune (0 à 19 ans), par rapport à l'ensemble de la population de la municipalité, est passé de 25,8 % en 1996 à 16,3 % en 2011 (tableau 2), soit une diminution de 9,5 %. En revanche, le poids démographique des 55 ans et plus a augmenté de 21,6 % au cours de la décennie 1996-2006 (20,2 % en 1996 contre 41,8 % en 2011).

Tableau 2 : Évolution des groupes d'âge à Portneuf-sur-Mer entre 1996 et 2011

Années	Groupes d'âge							
	0 à 4	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39
1996	50	50	70	85	65	40	55	65
2001	35	45	65	55	60	45	55	70
2006	20	35	50	55	30	30	40	50
2011	30	15	30	50	35	20	30	35
96-11	-40%	-70%	-57.1%	-41.1%	-46.2%	-50%	-45.5%	-46.1%
Années	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 à 74	75 +	Total
1996	85	120	105	45	50	75	30	990
2001	90	75	70	60	70	75	50	920
2006	65	90	80	70	75	90	55	835
2011	50	60	90	85	70	100	65	765
96-11	-41.1%	-50%	-14.3%	+88.8%	+40%	33.3%	+116%	-22.7%

Sources : Statistique Canada, recensements de 1996, 2001, 2006 et 2011.

La municipalité a donc connu une forte érosion de sa pyramide démographique affectant plus particulièrement les strates jeunes, mais généralement toutes les strates d'âges inférieures à 55 ans. La démographie constitue résolument un fort enjeu pour la municipalité, un enjeu qui est à la base même de sa capacité financière et de sa survie.

2.4.2 Perspectives démographiques

D'après les données de l'Institut de la statistique du Québec (tableau 3), la population totale de la région administrative de la Côte-Nord devrait continuer de baisser de façon à peu près constante jusqu'en 2026, soit de -3,5 % à -4,4 % par tranche de 5 ans. Au niveau de la population totale, la baisse d'effectifs anticipée s'établit à -14,8 % entre 2006 et 2026.

Tableau 3 : Perspectives démographiques 2011-2026

Territoire	Perspective démographique			
	2011	2016	2021	2026
Région Côte-Nord	91 692	88 458	85 162	81 707
Territoire	Variation de population anticipée			
	06-11	11-16	16-21	21-26
Région Côte-Nord	- 4,4 %	-3,5 %	- 3,7 %	- 4,1 %

Source : Institut de la statistique du Québec, 2003.

L'évolution de la population de Portneuf-sur-Mer s'est avérée fortement négative entre 1996 et 2011 (-23 %), à l'instar de celle de sa MRC (-14 %). On peut donc présumer que la population de Portneuf-sur-Mer devrait continuer de décroître au cours des prochaines années, dans une proportion au moins équivalente à celle des perspectives démographiques pour la région de la Côte-Nord.

Le vieillissement de la population devrait également continuer sa progression, avec des conséquences au niveau des services de santé qui risquent d'être de plus en plus sollicités, de même que dans l'habitation où il faudra des logements adaptés à des personnes souvent en perte d'autonomie ou à mobilité réduite. Cette mobilité réduite devrait amener aussi une demande accrue pour les transports adaptés. Bref, ce sont l'ensemble des services à la population qui devraient être adaptés. Comme mentionné précédemment, dans la mesure où le remplacement de la population n'est pas assuré, la capacité de la municipalité à soutenir ses besoins s'avère problématique, comme le font valoir divers études et analyses réalisées au cours des dernières années.

2.4.3 Les ménages

Malgré des perspectives démographiques à la baisse pour les prochaines décennies, le nombre de ménages devrait connaître une très légère progression sur la Côte-Nord jusqu'en 2016, puis se mettre à diminuer par la suite (tableau 4). De plus, un changement important dans la structure des ménages est à prévoir. Il devrait y avoir encore plus de ménages composés des personnes seules, de familles monoparentales et de personnes âgées. La municipalité n'échappera pas à cette tendance généralisée à l'ensemble du Québec.

D'après les données de Statistique Canada, en 2011 le nombre de ménages s'établit à 370 à Portneuf-sur-Mer. En supposant que le nombre de ménages évolue au même rythme dans les deux cas, la municipalité de Portneuf-sur-Mer devrait compter 363 ménages en 2011, 365 en 2016, 362 en 2021 et 354 en 2026.

Tableau 4 : Évolution du nombre de ménages 2011-2026

Territoire	Nombre de ménages			
	2011	2016	2021	2026
Région Côte-Nord	39 719	39 939	39 635	38 774
Portneuf-sur-Mer	370	365	362	354
Territoire	Variation anticipée des ménages			
	06-11	11-16	16-21	21-26
Région Côte-Nord	0,9 %	0,6 %	- 0,8 %	- 2,2 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

Les perspectives d'évolution du nombre de ménages dans la municipalité ne laissent pas présumer des besoins importants en nouveaux logements au cours des prochaines années, hormis des logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie. Le stock de logements devrait s'avérer suffisant même excédentaire, mais il pourrait devoir être adapté à des besoins particuliers.

2.5 INDICATEURS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Cette section vise à présenter, à partir des grands indicateurs de l'activité économique, le portrait socioéconomique de Portneuf-sur-Mer. Nous retiendrons comme indicateurs de la situation économique les taux de chômage, d'activité, et d'emploi, de même que la répartition de l'emploi par secteur d'activité et le niveau de scolarité. Ces données proviennent des recensements de 1996 à 2006. Les données socio-économiques du recensement de 2011 n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration de ce portrait.

2.5.1 Taux de chômage

Le taux de chômage a baissé significativement à Portneuf-sur-Mer entre 1996 et 2006, passant de 22,2 % à 16,9 %, soit une baisse de 5,3 % au cours de cette décennie (tableau 5). Cette situation est probablement redevable à l'importante diminution de population de la municipalité durant cette période (- 15,7 %). L'emploi est, en effet, le principal vecteur de la rétention de population ou de sa migration vers les lieux de travail.

Toutefois, le taux de chômage à Portneuf-sur-Mer en 2006 (16,9 %) est nettement supérieur à celui de la Côte-Nord (12 %) et plus du double de celui de l'ensemble du Québec (7 %). Le taux de chômage élevé de la municipalité traduit une situation socioéconomique plus difficile qu'à l'échelle de sa région d'appartenance.

Tableau 5 : Taux de chômage, d'activité et d'emploi, 1996, 2001 et 2006

Portneuf-sur-Mer	1996	2001	2006
Taux de chômage	22,2 %	16,7 %	16,9 %
Taux d'activité	48,8 %	49,4 %	44,8 %
Taux d'emploi	39,9 %	41,1 %	37,2 %
Région de la Côte-Nord	1996	2001	2006
Taux de chômage	17,4 %	15,7 %	12,0 %
Taux d'activité	63,0 %	62,0 %	63,8 %
Taux d'emploi	46,3 %	52,3 %	56,2 %
Province de Québec	1996	2001	2006
Taux de chômage	11,8 %	8,2 %	7,0 %
Taux d'activité	62,3 %	64,2 %	64,9 %
Taux d'emploi	54,1 %	58,9 %	60,4 %

Sources : Statistique Canada, recensements de 1996, 2001 et 2006 et Institut de la statistique du Québec.

2.5.2 Taux d'activité

Le taux d'activité représente la proportion de la population de 15 ans et plus, hors institution, qui possède un emploi ou qui est en recherche d'emploi. De 1996 à 2006, le taux d'activité a baissé de 4 % à Portneuf-sur-Mer, passant de 48,8 % à 44,8 %. Il se maintient cependant largement en deçà des moyennes de la Côte-Nord et du Québec.

2.5.3 Taux d'emploi

Le taux d'emploi indique la proportion de la population de 15 ans et plus possédant un emploi. Le taux d'emploi a diminué de façon sensible à Portneuf-sur-Mer entre 1996 et 2006, passant de 39,9 % à 37,2 %, soit une baisse de 2,7 % (tableau 5). Toutefois, il demeurerait, en 2006, largement inférieur aux moyennes régionale et québécoise dans une proportion de 19 % et de 23,2 % respectivement.

2.5.4 Grands secteurs d'activité économique

Le tableau 6 présente la répartition de l'emploi par grand secteur d'activité économique entre 1996 et 2006. À l'échelle de la province, on observe une certaine tendance vers la tertiarisation de l'économie, de même qu'une légère diminution du secteur secondaire et la stabilisation du secteur primaire. Durant la même période, la région de la Côte-Nord a vu son secteur primaire croître de 2,7 %, tandis qu'il progressait de près de 14 % à Portneuf-sur-Mer.

En 2006, le secteur tertiaire regroupait 46,8 % des emplois à Portneuf-sur-Mer, contre 66,8 % pour la région de la Côte-Nord et 76,5 % pour le Québec. Ces paramètres soulignent une faiblesse importante de la municipalité dans le domaine du commerce et des services. De plus, la proximité du pôle commercial et de services de Forestville ne favorise pas la progression du secteur tertiaire à Portneuf-sur-Mer.

Par ailleurs, les récentes fermetures dans le domaine de l'exploitation forestière sur la Côte-Nord auront certainement des conséquences économiques importantes pour la région et pour la communauté de Portneuf-sur-Mer, qui verra certainement son secteur primaire décliner de façon significative au cours des prochaines années, tant que la crise forestière sévira.

Tableau 6 : Répartition de l'emploi par secteurs d'activité économique

Portneuf-sur-Mer	1996	2001	2006
Secteur primaire	10,3 %	15,4 %	24,2 %
Secteur secondaire	47,4 %	41,0 %	29,0 %
Secteur tertiaire	42,3 %	43,6 %	46,8 %
Total	100 %	100 %	100 %
Région de la Côte-Nord	1996	2001	2006
Secteur primaire	9,7 %	14,2 %	12,4 %
Secteur secondaire	23,2 %	20,3 %	20,8 %
Secteur tertiaire	67,1 %	65,5 %	66,8 %
Total	100 %	100 %	100 %
Province de Québec	1996	2001	2006
Secteur primaire	3,7 %	3,9 %	3,7 %
Secteur secondaire	22,0 %	22,2 %	19,8 %
Secteur tertiaire	74,3 %	73,9 %	76,5 %
Total	100 %	100 %	100 %

Sources : Statistique Canada, recensements de 1996, 2001 et 2006 et Institut de la statistique du Québec.

2.5.5 Scolarité

En 2006, plus de 42 % de la population de 15 ans et plus à Portneuf-sur-Mer n'avait pas complété d'études secondaires ou l'équivalent (tableau 7). La faible scolarisation est d'ailleurs nettement plus importante à Portneuf-sur-Mer que pour l'ensemble du Québec, soit 42,4 % contre 25 %. La proportion de la population ayant complété des études secondaires est légèrement inférieure à Portneuf-sur-Mer (18,8 %) par rapport au Québec (22,3 %), tandis que les diplômés universitaires représentent seulement 3,4 % de la population de la municipalité comparativement à 16,5 % pour la province.

Tableau 7 : Niveau de scolarité en 2006

Plus haut niveau de scolarité atteint	Portneuf-sur-Mer	Province de Québec
Aucun certificat, diplôme ou grade	42,4 %	25,0 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	18,8 %	22,3 %
Certificat ou diplôme d'école de métiers	22,9 %	15,3 %
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	9,0 %	16,0 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3,5 %	4,9 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	3,4 %	16,5 %
Total	100 %	100 %

Sources : Statistique Canada, recensement de 2006 et Institut de la statistique du Québec.

Les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme d'école de métiers représentent 22,9 % de la population en âge de travailler, alors qu'au niveau provincial, cette proportion est de 15,3 %.

2.5.6 Revenu

En 2006, la proportion de la population de Portneuf-sur-Mer possédant un revenu d'emploi s'établissait à 63,1 %, contre 73,2 % pour l'ensemble du Québec, soit un différentiel de 10,1 %. On remarque aussi que la proportion des transferts gouvernementaux est nettement plus élevée à Portneuf-sur-Mer que pour l'ensemble du Québec, soit des valeurs respectives de 31,4 % et 13,9 %. Les transferts gouvernementaux sont notamment les revenus tirés des allocations provenant de la Sécurité du Revenu et de l'Assurance Emploi et des Allocations familiales.

Tableau 8 : Structure du revenu et revenu médian en 2006

Structure du revenu	Portneuf-sur-Mer	Province de Québec
Revenu d'emploi	63,1 %	73,2 %
Transferts gouvernementaux	31,4 %	13,9 %
Autres revenus	6,4 %	12,9 %
Total	100 %	100 %
Revenu médian	17 417 \$	24 430 \$

Source : Statistique Canada, recensement de 2006.

Le revenu annuel médian de la population de Portneuf-sur-Mer est inférieur de 40 % à la moyenne québécoise (17 417 \$ contre 24 430 \$). Ces données reflètent une situation économique relativement difficile pour la population locale.

Le portrait du territoire est établi de façon formelle à la lumière des analyses de terrain réalisées et de celle de la documentation disponible.

Une analyse diagnostique a aussi été menée pour identifier les grands éléments de forces et opportunités, de contraintes et menaces, tels que perçus par un groupe de discussion formé d'élus et de membres du personnel municipal. Cette analyse a aussi puisé aux travaux de Ouellet et Jean (2008) réalisés pour le compte de la municipalité.

CHAPITRE III : VISION STRATÉGIQUE

3.1 SOMMAIRE DIAGNOSTIC

Les paragraphes qui suivent font état des principaux éléments de force et faiblesses qui caractérisent le territoire de même que d'opportunités qui pourraient permettre de soutenir sa revitalisation.

3.1.1 Forces

L'imprégnation du milieu naturel constitue un élément de force important relié au territoire de Portneuf-sur-Mer. La diversité des paysages, l'omniprésence du fleuve et de son grand banc de sable, la richesse d'un arrière-pays forestier traversé par la rivière Portneuf supportent un cadre de vie exceptionnel, un potentiel d'activités en nature et d'activités économiques associées aux ressources et au tourisme.

La présence d'un régime de tenure particulier (Seigneurie) et de terres publiques intramunicipales (TPI) pourrait représenter une force et une opportunité de développement. Les TPI peuvent contribuer à la revitalisation, à la consolidation et au développement socio-économique du territoire, par exemple, par la création d'emplois et de nouveaux revenus via l'aménagement forestier et/ou l'attribution de nouveaux droits, tel un bail commercial pour l'aménagement d'une bleuetière.

La mise à niveau récente des infrastructures municipales et la déviation de la circulation ont aussi favorisé une amélioration de la qualité de vie et de l'organisation municipale.

La présence d'industriels au niveau des pêcheries qui constitue le principal employeur ici pourrait être un pivot contribuant à accroître le développement, à la condition qu'on parvienne à impliquer ses leaders. Plus largement, dans la situation où se trouve la municipalité, l'implication des leaders, des forces vives du milieu constitue certes l'une des voies à emprunter.

Enfin, la population et sa solidarité sont l'actif principal de la vie municipale.

3.1.2 Faiblesses

La municipalité de Portneuf-sur-Mer est l'une des trois municipalités dévitalisées de la Haute-Côte-Nord identifiées par le ministère des Affaires municipales et des Régions. C'est dire comment son tissu socio-économique et ses finances municipales sont faibles.

Cette dévitalisation est bien reflétée dans la capacité d'intervention municipale. Incidemment l'ancien maire de la municipalité, Monsieur Delauney a produit un mémoire à l'intention du gouvernement du Québec afin de requérir un meilleur soutien à sa municipalité et aux autres municipalités à l'économie faible du Québec.

L'effritement démographique constitue aussi une difficulté importante. Il va de pair avec un vieillissement accéléré de sa population. Cet effritement mine l'apport de ressources et l'ensemble de la dynamique municipale.

Au plan du milieu naturel, on sait que le fleuve et ses rives sont marqués par une érosion qui affecte sensiblement ses rives et qui pourrait miner le grand banc de sable qui constitue ici une icône paysagère.

Mentionnons aussi que l'industrie touristique bien que présentant des ferments de développement, à la faveur de la qualité du milieu naturel, s'avère néanmoins insuffisamment intégrée tant au plan régional que local.

3.1.3 Opportunités

Deux éléments d'opportunités pourraient favoriser une amélioration des conditions de développement, soit les fonds dédiés aux milieux en dévitalisation et le Plan Nord.

Dans le premier cas, la solidarité des milieux pourrait être interpellée au soutien du développement, avec l'appui de fonds de soutien. Dans le second cas, le Plan Nord pourrait constituer une occasion d'enrichissement des compétences de la main-d'œuvre. Ainsi, avec le phénomène du « fly-in / fly-out », on pourrait déployer une stratégie où des ressources professionnelles du milieu assureraient leur gagne-pain dans le Nord-du-Québec tout en demeurant établis ou en s'établissant à Portneuf-sur-Mer ou en Haute-Côte-Nord. Ce Plan Nord pourrait faire l'objet d'une stratégie régionalisée pour en tirer le meilleur parti au profit de la communauté.

3.2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

La vision stratégique de développement, en tant qu'outil de gestion privilégié, constitue la première étape et l'ancrage de la révision du plan d'urbanisme de la municipalité. Elle constitue un énoncé concis faisant valoir comment la municipalité entend globalement orienter son développement, c'est-à-dire comment elle perçoit son évolution dans un horizon temporel de 15 à 20 ans. Cette vision constitue la ou les cibles à atteindre, notamment par le plan d'urbanisme.

Cette approche visionnaire veut donner le ton à la planification, faire en sorte de communiquer à l'ensemble des acteurs concernés comment la municipalité veut engager son développement en

fonction des cibles qu'elle veut atteindre à terme. L'élaboration de la vision stratégique de développement a été effectuée de concert avec les ressources de la municipalité, en les mettant à contribution afin de valider et bonifier le diagnostic. De la sorte, la municipalité sera plus à même d'assumer et de diriger la planification dans les axes qu'elle préconise.

Dans cette perspective, l'énoncé d'une vision stratégique du développement à Portneuf-sur-Mer se déclinerait comme suit :

En 2025, Portneuf-sur-Mer a tiré le meilleur parti de ses attraits et de ses ressources naturelles, de la mobilisation de sa population, de ses organismes, de ses partenaires locaux et régionaux et de l'appui des gouvernements supérieurs pour réaliser une diversification constante de son économie axée principalement sur ses ressources, la mer et la forêt et sur le tourisme et en tirant partie des opportunités offertes par le développement économique québécois. Elle s'est donné un cadre de vie urbain et municipal et des paysages stimulants et a redynamisé sa démographie.

PLAN D'URBANISME

Conformément aux dispositions des articles 83 et 87 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le présent plan d'urbanisme de la municipalité de Portneuf-sur-Mer comprend :

- Les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité ;
- Les grandes affectations du sol et les densités d'occupation ;
- Le tracé et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport.

Le plan d'urbanisme constitue l'étape charnière entre l'identification des principes généraux du schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Côte-Nord et l'élaboration de la réglementation locale. Il est en quelque sorte la pierre angulaire sur laquelle repose le processus de planification du territoire de la municipalité au cours de la prochaine décennie.

Sur la base de ces considérations, il apparaît que le contenu du plan d'urbanisme doit être conforme à celui du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire, comme le veut la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les grandes orientations d'aménagement et les affectations du sol au plan d'urbanisme sont le résultat d'un long processus d'étude et de discussions. En fait, les choix arrêtés par le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer l'ont été sur la base de l'analyse des éléments d'inventaires et de l'élaboration d'une vision stratégique de développement.

CHAPITRE IV. LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Les grandes orientations de développement et d'aménagement constituent, en quelque sorte, des énoncés de politique que poursuit la municipalité pour supporter son développement dans l'horizon de ce plan d'urbanisme.

Ces orientations sont teintées, bien sûr, des caractéristiques du territoire municipal, une population en effritement, mais à la recherche d'avenues de consolidation, des paysages orientés vers le fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'une mise en valeur touristique accrue.

Elles se déclinent selon les six grands axes suivants :

1. La recherche d'une démographie positive ;
2. Le maintien des services ;
3. Le déploiement d'une industrie touristique bien intégrée ;
4. La protection de l'environnement ;
5. L'augmentation de la richesse foncière ;
6. La mise en valeur des ressources naturelles.

1. Une démographie positive

La municipalité de Portneuf-sur-Mer a connu un effritement important de sa population au cours des dernières décennies. Malgré un maintien du volume des ménages, on anticipe un point de rupture au cours des prochaines années au-delà duquel, en l'absence de changement, le volume des ménages sera lui aussi en décroissance.

C'est dans cette perspective que se situe l'orientation poursuivie par la municipalité en matière de démographie. Cette orientation vise à **favoriser une démographie positive par l'apport de nouvelle population** :

- **En créant des conditions de développement d'activités économiques, industrielles, touristiques, forestières et agricoles créatrices d'emplois ;**
- **En créant un environnement municipal qui favorise l'épanouissement des familles.**

La consolidation de la population et de l'évaluation foncière permettrait aussi de susciter une stabilité financière et opérationnelle pour la municipalité.

2. Le maintien des services

Les revenus provenant des taxes municipales permettent de moins en moins à la municipalité d'assumer l'ensemble des services de base à la population. La municipalité poursuit néanmoins l'orientation de **maintenir et d'adapter les services à la population en tenant compte de sa démographie.**

Dans la perspective d'un redressement de la situation économique de la municipalité, sans pour autant augmenter le fardeau fiscal, les objectifs suivants sont poursuivis :

- Diversifier les sources de financement ;
- Hausser le montant des subventions gouvernementales ;
- Favoriser les initiatives de développement local et d'implication bénévole.

3. Développement de l'industrie touristique

La présence des générateurs d'achalandage touristique que sont camping municipal, le belvédère de la Pointe-des-Fortin, le banc de sable et la rivière Portneuf imprime une orientation de plus en plus touristique à l'économie locale.

La municipalité souhaite en conséquence **développer son industrie touristique en valorisant la façade maritime du Saint-Laurent et le corridor de la rivière Portneuf, en tirant parti des équipements existants, de ses composantes naturelles et culturelles, de même qu'en recherchant une intégration plus grande du village à cette industrie.**

Une telle orientation implique la poursuite de divers objectifs favorisant sa réalisation, en particulier :

- Le développement d'une meilleure synergie entre les acteurs concernés, en particulier au plan touristique, en maillant les organisations locales, régionales, les organisations gouvernementales ou autres concernées ;
- La création d'hébergement touristique de qualité en marge du fleuve Saint-Laurent et au sein du village ;
- Le développement de liens récréotouristiques organisationnels et physiques entre les divers équipements (liens cyclables, mise en valeur du canot-camping et du kayak sur la rivière Portneuf, sentier maritime du Saint-Laurent) ;

- Conserver et développer l'activité portuaire (marina et quai municipal) ;
- Déployer une signalisation touristique appropriée ;
- Favoriser une cohabitation harmonieuse des usages, notamment entre la conservation et le récréotourisme.

4. Protection de l'environnement

La protection de l'environnement et des paysages est une question de cohérence dans un milieu où le tourisme et la nature constituent des vecteurs signifiants de développement. Ils en constituent, en effet, la matière première. La municipalité privilégiera donc **une protection des ressources de son environnement, naturelles et culturelles, de même que des paysages dans une perspective de développement durable.**

Ainsi, on recherchera :

- La protection de la sécurité publique et des propriétés à l'encontre des risques associés aux risques de mouvements de sols et d'érosion des berges ;
- La protection de la population face à l'implantation d'activités nuisibles ou à haut risque pour sécurité et de la santé publique ;
- À protéger et valoriser le cadre bâti ;
- À protéger la qualité de l'eau et des encadrements forestiers ;
- À associer à sa population une eau potable de qualité ;
- À protéger les ressources coquillères et marines ;
- À s'associer aux gouvernements supérieurs pour assurer l'épuration des eaux usées.

5. Augmentation de la richesse foncière

La Municipalité cherchera à tirer parti des opportunités qui pourraient permettre un accroissement de l'emploi en région et hors région pour ses résidents, notamment par des programmes de formation de main d'œuvre, le développement de l'entrepreneuriat individuel ou collectif. Elle visera ainsi à accroître sa richesse et sa capacité financière qu'une amélioration de sa démographie pourrait soutenir.

6. La mise en valeur des ressources naturelles

Globalement, la Municipalité cherchera à mettre à contribution les milieux agroforestiers, forestiers (ex. : culture de petits fruits) et maritime au soutien de son développement économique, de sa démographie et de son assise touristique, de même que la consolidation de ses services structurants. La mise en valeur des ressources naturelles contribuera à la réalisation des grandes orientations précédentes.

CHAPITRE V. LES GRANDES AFFECTATIONS

5.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

Les grandes affectations du sol et les densités d'occupation sont l'expression territoriale des grandes orientations et des objectifs d'aménagement définis précédemment. Ces grandes affectations du sol sont conformes à celles du schéma d'aménagement en vigueur de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Le territoire de la municipalité est divisé en aires auxquelles correspond une affectation du sol. C'est-à-dire qu'à chaque partie du territoire, on associe un ou des usages spécifiques.

L'affectation identifiée au plan d'urbanisme doit être interprétée comme une affectation dominante et non exclusive. Il reviendra aux plans annexés au règlement de zonage de détailler et de préciser, par classe, les usages autorisés au plan d'affectations du sol. Les plans de zonage pourront ainsi être plus restrictifs que ce qu'autorise l'affectation dominante.

En plus d'illustrer la répartition spatiale des activités sur le territoire, le plan d'urbanisme de la municipalité met en relief des secteurs du territoire qui pourront faire l'objet d'une attention particulière en raison de caractéristiques exceptionnelles ou encore des intérêts particuliers de la municipalité.

La densité d'occupation du sol est une mesure quantitative de l'intensité de l'occupation du sol, exprimée sous forme d'un rapport entre des éléments occupant un espace et une unité de territoire. Nous retrouvons à l'intérieur du plan d'urbanisme, en référence aux aires d'affectation, les densités d'occupation prévues.

Le présent chapitre présente donc les grandes affectations du sol et les densités d'occupation du sol conformément à l'article 83, paragraphe 2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

5.2 LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Les grandes orientations ont déterminé à la fois la typologie des affectations et leur délimitation sur le territoire municipal. Huit types d'affectation ont été retenus, soit :

- Résidentielle ;
- Mixte ;
- Industrielle ;
- Public et institutionnel ;

- Récréotouristique ;
- Agroforestière ;
- Forestière ;
- Conservation.

5.2.1 Affectation résidentielle

5.2.1.1 Portée

La trame résidentielle constitue la toile de fond des agglomérations. Elle forme un paysage urbain nuancé en fonction de la période de construction, de son environnement et de sa densité. Elle s'insère parfois dans une affectation mixte à l'intérieur du noyau urbain. Des affectations particulières traduisent alors ce caractère mixte de l'occupation du territoire.

L'affectation résidentielle correspond à une occupation du territoire essentiellement consacrée aux usages résidentiels. Les particularités auxquelles réfère la planification ont trait soit à la densité d'occupation prescrite, soit au type de résidences autorisées.

5.2.1.2 Localisation

Le plan d'urbanisme retient quatre aires d'affectation résidentielle qui visent à consolider le noyau villageois et les secteurs résidentiels afin de rentabiliser les infrastructures. Ces aires se rapportent aux secteurs résidentiels actuels et futurs.

Elles se localisent toutes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, tel que défini au schéma d'aménagement de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

5.2.1.3 Usages compatibles

Les usages compatibles sont l'ensemble des usages résidentiels respectant les dispositions relatives aux densités prescrites, les usages autorisés l'étant plus spécifiquement au règlement de zonage. D'autres usages peuvent cependant être exercés concurremment dans le cas, par exemple, de l'exercice de professions libérales, de certaines professions d'artisans et d'artistes, ainsi que dans le cas de professions impliquant le télétravail. Un tel usage doit toutefois être résolument secondaire, occupant 25 % ou moins de l'usage principal et répondant aux conditions énoncées au règlement de zonage. De plus, des résidences multigénérationnelles sont aussi compatibles. Enfin, des gîtes touristiques pourraient être autorisés dans les résidences aux conditions à être établies dans un règlement sur les usages conditionnels.

De manière exceptionnelle, dans l'aire d'affectation résidentielle localisée de part et d'autre de la rue Émond, il peut être autorisé un seul commerce de mécanique automobile, sans activité de débosselage ni de peinture automobile, et un seul commerce de transport en vrac et de déneigement. Ces deux usages peuvent être autorisés comme usage conditionnel uniquement.

5.2.1.4 *Densité*

L'affectation résidentielle est nuancée par la densité des constructions existantes ou celle qui y est prescrite. Les seuils de densité prescrite sont établis en fonction des caractéristiques des résidences qui y sont autorisées, plutôt que par une densité de résidences à l'hectare, pour y favoriser une interprétation plus directe tant par les citoyens que par les inspecteurs municipaux.

Densité faible :

- Résidence unifamiliale isolée et jumelée ;
- Résidence bifamiliale isolée ;
- Maison mobile.

Densité moyenne :

- Résidence trifamiliale isolée ;
- Résidence unifamiliale contiguë ;
- Résidence bifamiliale isolée ;
- Résidence bifamiliale jumelée ;
- Résidence trifamiliale isolée ;
- Résidence multifamiliale de 4 logements.

Densité forte :

- Résidence bifamiliale contiguë ;
- Résidence trifamiliale jumelée et contiguë ;
- Résidence multifamiliale ;
- Résidence communautaire.

5.2.2 Affectation mixte

5.2.2.1 Portée

L'affectation mixte a pour but de reconnaître le caractère particulier de certains espaces urbains où les usages commerciaux côtoient les usages résidentiels.

5.2.2.2 Localisation

Le périmètre urbain de la municipalité comprend quatre aires mixtes localisées en marge de la rue Principale. C'est dans ces aires que l'on retrouve la majorité de l'activité commerciale et de services de la municipalité.

5.2.2.3 Usages compatibles

Les usages compatibles avec cette affectation sont les usages commerciaux de détail et les services, de même que les usages résidentiels de faible et de moyenne densité.

5.2.2.4 Densité

La densité des usages commerciaux ne dépassera pas un coefficient d'occupation au sol de 0,5 et devra faire en sorte de supporter les aires de stationnement et les aires d'agrément requises.

5.2.3 Affectation industrielle

5.2.3.1 Portée

L'affectation industrielle identifie les aires réservées spécifiquement aux usages industriels, d'extraction, de construction et d'entreposage. Elle reconnaît des aires différenciées selon qu'elles soient associées à l'industrie contraignante, celles où notamment l'entreposage, le bruit, le transport et les projections de lumière sont plus importants, des aires non contraignantes où l'essentiel de l'activité est exercé à l'intérieur et offre peu de contraintes au voisinage, et enfin des aires attribuées à l'industrie extractive, soit l'extraction de tourbe, de gravier, de sable ou de pierre.

5.2.3.2 Localisation

La municipalité compte deux aires d'affectation industrielle à l'intérieur du périmètre urbain, qui regroupent la conserverie, l'usine de transformation du poisson et diverses entreprises reliées aux transports et à la construction. Une autre aire d'affectation industrielle se trouve à l'extérieur du

périmètre urbain, soit en marge de la route 138 près de la limite de la Ville de Forestville. Il s'agit de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer géré par la MRC de La Haute-Côte-Nord qui dessert les municipalités de Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier.

5.2.3.3 *Usages compatibles*

Les usages compatibles avec cette affectation sont les usages industriels à facteur contraignant ou non, ce caractère étant le fait notamment de l'émission de contaminants, du bruit induit, de la lumière et de l'entreposage. Le règlement de zonage prévoit des dispositions à cet égard.

Le commerce de vente en gros, comme certains usages relevant de la gestion publique (ex. : garage municipal, poste de relais d'un réseau de transport d'énergie, gestion d'infrastructure) sont aussi compatibles avec cette affectation. L'industrie extractive est également compatible avec cette affectation, en relation avec les ressources du milieu qui pourraient y être exploitées (sable, gravier, tourbe, etc.).

5.2.3.4 *Densité*

La densité maximale prescrite correspond à un coefficient d'occupation au sol de 0,5, sauf dans le cas de l'industrie extractive où elle est soumise aux normes environnementales en vigueur (règlement sur les carrières et sablières) et où le coefficient d'occupation au sol ne peut excéder 0,9, dans ce cas en relation avec l'emprise de l'activité extractive même.

5.2.3.5 *Dispositions particulières à l'industrie extractive*

L'industrie extractive comprend les sablières et gravières, les aires d'extraction de la tourbe, de même que de l'extraction minière. Un règlement sur les usages conditionnels pourrait prévoir les règles présidant à l'exercice de nouveaux usages liés à l'industrie extractive. Le Conseil évaluera les conditions d'adoption d'un tel règlement.

5.2.3.6 *Dispositions particulières à l'exploration, l'exploitation et l'entreposage de déchets radioactifs*

Pour des raisons de sécurité publique, de santé publique et du bien-être général de la population de Portneuf-Sur-Mer, souhaite interdire l'entreposage et l'enfouissement, temporaire ou permanent, de déchets dangereux et de déchets radioactifs sur l'ensemble du territoire, de même que l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium.

5.2.4 Affectation publique et institutionnelle

5.2.4.1 Portée

L'affectation publique et institutionnelle identifie les aires supportant des équipements offrant des services publics au sein de la communauté. Il s'agit principalement d'équipements de type institutionnel, soit relié à l'administration, à l'enseignement ou au culte, soit de type communautaire, tels les centres de loisirs et les équipements récréatifs, touristiques ou culturels ou des équipements associés à des infrastructures d'équipements publics desservant la communauté.

5.2.4.2 Localisation

Trois aires sous affectation publique et institutionnelle se trouvent à l'intérieur du périmètre urbain. Ils referment la majorité des institutions de la municipalité, telles que l'église et le presbytère, la coopérative funéraire, l'école primaire, le terrain de jeux, la bibliothèque et l'édifice municipal.

5.2.4.3 Usages compatibles

Les usages compatibles avec cette affectation sont ceux qui sont reliés à l'administration publique et au culte, aux parcs et terrains de jeux, de même que celles qui supportent des équipements publics associés à la desserte de la vie communautaire. Des établissements associés aux loisirs et aux sports sont aussi compatibles avec cette affectation, de même que les usages résidentiels de type communautaire.

5.2.4.4 Densité

La densité permise dans ces aires ne dépassera pas un coefficient d'occupation au sol de 0,5.

5.2.5 Affectation de conservation

5.2.5.1 Portée

L'affectation de conservation vise à assurer une protection relativement intégrale des ressources du milieu naturel et d'en assurer la mise en valeur. Ces secteurs, reconnus pour la qualité de leur milieu naturel (paysages, faune et flore), font l'objet d'une attention particulière. Ils peuvent également être destinés à assurer la protection de milieux sensibles, dont les marais et certaines zones littorales. Il est à préciser que les zones visées par cette affectation nécessiteront une protection ou des dispositions appropriées dans le cadre des règlements d'urbanisme. Ces aires, en particulier le banc de Portneuf,

constituent un emblème, une marque tangible de l'identité territoriale, laquelle présente un attrait touristique certain.

5.2.5.2 *Localisation*

Localisées essentiellement en bordure du fleuve Saint-Laurent, les aires d'affectation de conservation englobent le banc de Portneuf, le marais salé et la pointe des Fortin. Elles visent la protection des aires de nidification de la sauvagine et des paysages côtiers.

5.2.5.3 *Usages compatibles*

Les usages compatibles sont la conservation intégrale et la récréation extensive, c'est-à-dire les équipements et infrastructures légères permettant la fréquentation et l'observation du milieu naturel, incluant la mise en valeur du patrimoine naturel, ainsi que la promotion de la conservation, de l'éducation et de la recherche.

5.2.5.4 *Densité*

La densité permise dans ces aires sera généralement très faible, voire nulle.

5.2.6 Affectation forestière

5.2.6.1 *Portée*

L'affectation forestière identifie des aires sous couvert forestier où l'exploitation de cette ressource est l'activité principale souhaitable. Elle correspond généralement aux territoires où les sols offrent un potentiel agricole inexistant ou limité.

5.2.6.2 *Localisation*

La majorité du territoire municipal situé au nord des terres publiques intramunicipales, inclus dans la Seigneurie des Milles Vaches, est sous cette affectation.

5.2.6.3 *Usages compatibles*

Les activités compatibles avec cette affectation comprennent la sylviculture, l'activité forestière et les autres activités reliées à l'exploitation des ressources naturelles (ainsi que les activités de transformation en décollant), l'agriculture, l'exploitation de la tourbe, les aménagements et équipements voués à la préservation de la faune ou son observation, ainsi qu'à la récréation extensive en forêt, la villégiature et les infrastructures d'utilité publique.

5.2.6.4 *Densité*

La densité ne sera pas limitée autrement que par les marges prescrites au règlement de zonage et par les normes prévues au règlement de lotissement. Dans le cas de l'exploitation forestière des lots privés, des dispositions sont à prévoir aux règlements de zonage et de lotissement, pour faire en sorte que l'exploitation forestière de ces lots soit respectueuse de l'encadrement forestier de certains environnements, notamment les chemins, les limites de propriétés et les aires de protection des prises d'eau et plus généralement des paysages perçus.

5.2.7 **Affectation agroforestière**

5.2.7.1 *Portée*

L'affectation agroforestière englobe des parties du territoire sous couverture forestière, sans grand potentiel pour l'agriculture, sinon pour des cultures spécialisées de petits fruits (bleuets, atocas). On y retrouve des tourbières principalement concentrées dans la partie sud du territoire. Une petite portion du territoire est même protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, bien que cet espace s'avère peu propice pour la pratique agricole, en raison des gels précoces et tardifs.

5.2.7.2 *Localisation*

Les principales aires sous affectation agroforestière correspondent aux terres publiques intramunicipales, de part et d'autre de la route 138. Une autre aire plus au nord, d'une superficie de 480 hectares, elle est intégrée à la zone agricole permanente et se situe en marge du chemin de la rivière Portneuf, à environ 13 kilomètres au nord de l'agglomération. Un projet de bleuetière y a été amorcé sans succès dans les années 1980, en raison de la fréquence des gels.

5.2.7.3 *Usages compatibles*

Les activités compatibles dans la zone agroforestière sont l'agriculture, les travaux forestiers incluant la récolte de bois, les usages résidentiels associés aux fermes, l'exploitation de tourbe, les usages de conservation, y compris les usages de mise en valeur de la faune et de la flore et de leur observation.

Les activités industrielles qui permettent la transformation de petits fruits ou l'ensachage de tourbe sont compatibles avec une telle affectation.

5.2.7.4 *Densité*

La densité ne sera pas limitée autrement que par les marges prescrites au règlement de zonage.

5.2.8 *Affectation récréotouristique*

5.2.8.1 *Portée*

Cette affectation vise à identifier spécifiquement les aires consacrées à l'accueil et au séjour des touristes, ainsi qu'à la récréation intensive et extensive associée au fleuve Saint-Laurent et à la rivière Portneuf.

5.2.8.2 *Localisation*

La municipalité compte une seule aire sous cette affectation, laquelle s'étend linéairement tout au long de la rivière Portneuf, y compris dans son estuaire, ainsi que sur une partie riveraine du fleuve Saint-Laurent.

Elle englobe le quai municipal, la marina, le camping, en aval du pont de la route 138, ainsi qu'une portion du littoral du fleuve Saint-Laurent. Sur tout le parcours de la rivière, reconnue pour la pratique du canot, l'aire récréative est délimitée par l'encadrement visuel de la rivière.

5.2.8.3 *Usages compatibles*

Les usages compatibles avec cette affectation sont principalement associés aux équipements soutenant la pratique récréative, de même que l'activité touristique. Il s'agit d'aménagements plus ou moins intensifs, selon le milieu, qui favorisent l'accueil d'une clientèle relativement importante. Les établissements d'hébergement et de restauration, les équipements nautiques, les sentiers récréatifs, les campings et autres établissements et aménagements liés au plein air sont donc compatibles avec une telle affectation.

Les infrastructures liées à l'activité portuaire, ainsi que les barrages et centrales sur la rivière Portneuf sont également compatibles avec l'affectation récréative. La coupe forestière y sera restreinte à la coupe d'assainissement.

5.2.8.4 *Densité*

La densité permise dans ces aires ne dépassera pas un coefficient d'occupation au sol de 0,5.

5.3 ZONES À PRÉSERVER, RESTAURER OU PROTÉGER

5.3.1 Identification des territoires à protéger

Les territoires d'intérêt présents dans la municipalité de Portneuf-sur-Mer, sont identifiés au projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR) de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

Ces territoires d'intérêt sont soit d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique, et leur identification au plan d'urbanisme témoigne de la volonté de reconnaissance par la municipalité et surtout d'apporter les dispositions réglementaires en vue de supporter leur protection.

Les territoires concernés sont identifiés comme suit :

Territoires d'intérêt historique :

- Deux sites archéologiques amérindiens datant de plusieurs milliers d'années et situés en bordure de la rivière Portneuf ;
- Le site de l'ancien poste de traite de Portneuf tenu par des euros-qubécois entre 1608 et 1899. Il est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, non loin du cimetière et de l'église.

Territoires d'intérêt culturel :

- L'église et la place de l'église ;
- Le quai municipal et la marina ;
- Les paysages en bordure de la route 138 (Route des baleines), de la rivière Portneuf et du fleuve Saint-Laurent ;
- La rivière Portneuf et son grand intérêt pour la pratique du canot-camping et du kayak de rivière ;
- Le sentier maritime du Saint-Laurent qui longe la côte du fleuve.

Territoires d'intérêt écologique :

- Le banc de Portneuf, le marais salé et la Pointe-des-Fortin ;
- Les grandes tourbières de l'arrière-pays.

5.3.2 Protection envisagée

La protection des lieux et territoires identifiés peut emprunter diverses formes. L'affectation et le zonage constituent deux de ces formes privilégiées. En effet, le règlement de zonage prévoit diverses mesures de protection, que ce soit au niveau des matériaux à utiliser, au déboisement et aux mesures à préconiser advenant la présence d'un site archéologique, par exemple.

Par ailleurs, le banc de Portneuf est reconnu officiellement depuis 1996 par le programme international des ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux). Entre 2003 et 2006, toute l'embouchure de la rivière Portneuf, incluant la pointe des Fortin, le banc de Portneuf et le marais salé, a fait l'objet d'un plan de protection et de mise en valeur par le Comité de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf. Le programme Interactions communautaires (PIC) du Plan Saint-Laurent a contribué financièrement à la réalisation du projet, de même que la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, la Fondation de la Faune du Québec et le Comité côtier de la Haute-Côte-Nord.

Le banc de Portneuf lui-même, où se concentrent à l'automne des milliers d'oiseaux migrateurs, est entièrement voué à la conservation au plan de protection. On n'y trouve d'ailleurs aucune structure artificielle, non plus que dans le secteur du marais salé.

Un plan de protection existe également en ce qui a trait à la ressource coquillière. Il a été réalisé et mis en place par le Comité côtier et implique plusieurs partenaires dans le milieu. Le plan vise la protection à long terme et la mise en valeur des bancs coquilliers de la Haute-Côte-Nord.

CHAPITRE VI. VOIES DE CIRCULATION ROUTIÈRE

6.1 HIÉRARCHIE DES PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION

La route 138, qui traverse la municipalité d'ouest en est, représente l'infrastructure de transport la plus importante de la région. Elle relie Portneuf-sur-Mer aux autres municipalités de la Côte-Nord, ainsi qu'aux grands centres urbains de la province, tels que Québec et Montréal. La nouvelle voie de contournement de la route 138 permet au transport routier de contourner l'agglomération, ce qui contribue grandement à augmenter la sécurité sur la rue Principale et la qualité de vie des résidents du village. L'ancien tracé de la route 138 a fait l'objet d'interventions majeures qui ont eu pour résultat de rehausser sensiblement le cadre de vie urbain, par l'aménagement et par la restauration des grandes infrastructures municipales.

Au nord de la route 138, on peut accéder à l'arrière-pays de la MRC et à la rivière Portneuf via le chemin de la rivière Portneuf qui représente une des principales voies d'accès aux territoires non organisés de la MRC.

Une hiérarchie routière est établie dans le cadre du plan d'urbanisme. La hiérarchie proposée confirme l'importance des principales composantes du réseau routier parcourant le territoire de la municipalité et permet d'identifier les mesures à mettre de l'avant pour préserver le caractère de certaines voies de circulation.

6.2 RÉSEAU CYCLABLE

Au niveau cyclable, on retrouve un parcours privilégié dans la municipalité qui fait partie du réseau de la route Verte.

CONCLUSION

La municipalité de Portneuf-sur-Mer a amorcé un processus de revitalisation avec une réfection importante de ces infrastructures municipales et le déplacement de la route 138.

Cette revitalisation ne saurait se poursuivre sans une consolidation de sa population via l'augmentation des emplois disponibles. Le plan d'urbanisme constitue une composante favorisant l'accompagnement d'autres mesures davantage aptes à structurer l'action, dont un plan de développement structuré de l'économie et de l'emploi, lequel pourrait s'inspirer largement du rapport Gabelier (2008).

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Équipe Gabelier, Plan de diversification économique de la MRC de la Haute-Côte-Nord, février 2008.

Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 2011-2026.

MRC de la Haute-Côte-Nord, schéma d'aménagement.

Statistiques Canada, recensements de 1996, 2001, 2006 et 2011.

Delaunay, Jean-Marie, Assurer l'avenir des petites municipalités du Québec, 9 janvier 2004.